

SESSION ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008 À 20:00 HEURES :

À la session ordinaire tenue le 6 octobre 2008 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Patrick Langlois, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy sous la présidence du maire M. Fabien Morin.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la session ordinaire à 20:00 heures.

2008-10-183 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
 - 3.1 Séance régulière du 2 septembre 2008
- 4. 1^{ère} période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**
La liste de correspondance pour le mois de septembre 2008 est déposée par le directeur général.
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions
 - 7.1.1 Liste des comptes à payer
 - 7.1.2 Dépôt de la liste des chèques émis dans le mois
 - 7.2 Autres
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter
 - 8.1.1 Don à l'Office municipal d'Habitation
 - 8.1.2 Remplacement de monsieur Lucien Rodrigue à l'O.M.H.
 - 8.1.3 Travaux de la rue Blais
 - 8.1.4 Terrain de monsieur Michel Therrien
 - 8.1.5 Frais de cellulaire à Jean Grenier
 - 8.1.6 Résultat de la tenue de registre – règlement d'emprunt
 - 8.1.7 Demande de madame Jacinthe Roger à la C.P.T.A.Q.
 - 8.1.8 Modification au calendrier de conservation
 - 8.1.9 Approbation de la liste de destruction des documents
 - 8.1.10 Québec Central : Sur-Largeurs
- 9. 2^{ième} période de questions**
- 10. Adoption des règlements**
Aucun
- 11. Avis de motion à donner**
 - 11.1 Règlement sur l'imposition d'une taxe de secteur pour le pavage de la rue Fontaine.
- 12. Varia affaires nouvelles**

13. 3ième période de questions

14. Levée de l'assemblée

15. Prochaine séance régulière : Lundi le 3 novembre 2008 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyée par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance régulière du 6 octobre 2008 soit approuvé et adopté avec les modifications suivantes; le retrait du point 8.1.6 et l'ajout du point 12.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-184 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le procès verbal de la séance régulière du 6 octobre 2008 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H10) :

Stanley Boucher : Pourquoi le conseil a retiré le point 8.1.6.

Jacques Langlois : Demande de clarifier le tonnage d'asphalte que madame Bresse a indiqué dans le Journal communautaire.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H15.

LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008

- Campagne d'inspection par thermographie – Contrat No. MU41055.
- Ministère des Transports – rappel relatif à la construction de rues se raccordant au réseau du ministère des Transports du Québec.
- Rapport d'Intervention de la Régie intermunicipale East-Angus et Région.
- Ministère des Transports – demande d'ajout de bandes rugueuses et pose d'affiche à l'intersection de la route 112 et chemin Galipeau.
- Ministère des Transports – modification de limite de charges Pont 1874, chemin Westleyville et Ruisseau Stacey.
- Rapport d'assurance réclamation dossier monsieur Luc Drouin.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions- bilan annuel pour les ouvrages d'assainissement.
- M.R.C. du Haut Saint-François – mesures spéciales pour les municipalités déstructurées et les villes mono industrielles.
- Finances Québec – refinancement d'un emprunt au montant de 13 907\$ échéant le 23 décembre 2008.
- Ministère de la Sécurité publique – Semaine de la prévention des incendies du 5 au 11 octobre 2008.
- MRC du Haut Saint-François – confirmation à l'effet que la MRC ne sera pas le pilote du dossier des redevances sur les carrières et sablières.

2008-10-185 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyée par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **30 septembre 2008** au montant de **169 711.79\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DANS LE MOIS :

Dépôt de la liste des chèques émis entre le 1^{er} et 30 septembre 2008 par le directeur général / secrétaire-trésorier au montant de **208 035.85\$**.

2008-10-186 ^{8.1.1} **DON À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour un don de 150.00\$ afin de faire l'achat d'une balançoire pour les locataires;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité verse un montant de 150.00\$ en don à l'Office municipal d'Habitation pour l'achat d'une balançoire.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-187 ^{8.1.2} **REMPLACEMENT DE MONSIEUR LUCIEN RODRIGUE À LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lucien Rodrigue ne désire pas renouveler son mandat comme président à l'Office municipal d'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lucien Rodrigue est un représentant de la municipalité nommé par le conseil de la municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun candidat qui s'est manifesté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le conseil d'Ascot Corner publie dans le Journal communautaire, un avis demandant s'il y a des gens intéressés à ce mandat. **QU'** une lettre de remerciement soit envoyée à monsieur Lucien Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-188 ^{8.1.3} **TRAVAUX RUE BLAIS :**

CONSIDÉRANT QUE la rue Blais était dans les travaux de réfection des chemins à faire;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra fait présentement des travaux au coin de la route 112 et de la rue Blais et qu'il avait du matériel pour du rechargement de chemin à donner à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra peut faire le pavage pour un coût de 22,000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité donne le contrat à Sintra pour le pavage de la rue Blais et que le rechargement de la rue Blais et le creusage des fossés soient faits à l'interne. Que les sommes nécessaires environ 28,000\$ soient prises à même le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-189 ^{8.1.4} **TERRAIN DE MONSIEUR MICHEL THERRIEN :**

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour faire la rue sont plus élevés que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait avoir un accès privé pour son terrain et que monsieur Michel Therrien pourrait vendre le terrain nécessaire soit 22,807 pieds carrés à 1.00\$ du pied carré.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité annule l'entente du transfert de terrain résolution 2008-06-125 qu'elle avait avec monsieur Therrien et procède à l'achat du dit terrain cadastre numéros 4 242 574 et 4 242 573 du cadastre du Québec au montant de 22,807.00\$.

Poste budgétaire : surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-190 ^{8.1.7} **DEMANDE À LA C. P.T.A.Q. DE MME JACINTHE ROGER :**

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour un changement d'usage en zone verte, faire de son garage un atelier de transformation de mobilier, armoires de cuisine ou autres.

CONSIDÉRANT QU' il ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de local commercial disponible en zone urbaine;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner soit favorable au projet de Mme Jacinthe Roger pour un usage artisanal seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-191 ^{8.1.8} **MODIFICATION AU CALENDRIER DE CONSERVATION :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8, de cette même loi, oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation de la ministre son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit être soumis à l'approbation de la ministre de la Culture et de la communication;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner adopte le calendrier de conservation préparé par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et d'autoriser Daniel St-Onge directeur général / secrétaire-trésorier à le signer et à le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-192 ^{8.1.9} **APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTIONS DES DOCUMENTS :**

CONSIDÉRANT QUE les archivistes ont procédé au classement des documents et à la mise à jour des documents à détruire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents à détruire doit-être approuvée par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire tel que déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-10-193 ^{8.1.10} **QUÉBEC CENTRAL : SUR- LARGEURS :**

ATTENDU QUE l'achat par le Gouvernement du Québec à l'automne 2007 de la subdivision Vallée (208 km. de Charny à Sherbrooke) de Chemin de fer du Québec Central incluant la voie ferrée et 30 mètres d'emprise, la rotonde, les voies d'évitement et l'atelier mécanique mais l'exclusion de toutes sur - largeurs¹ inutilisées;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Giguère a entrepris les démarches afin de se départir de ces sur - largeurs (totalisant dans la MRC du Haut-Saint-François seulement 3 244 092 pieds carrés au sein de cinq municipalités) et le fait que les maires ont signifié au ministère des Transports du Québec leur désir de voir le MTQ se porter acquéreur de ces sur - largeurs;

ATTENDU QUE ces sur - largeurs pourraient être utiles à la relance du chemin de fer dans un avenir rapproché en permettant l'établissement de desserte aux industries, la construction de voie d'évitement voire même de centre de transbordement;

ATTENDU QUE le rachat récent par le Gouvernement du Québec (été 2008) de la subdivision Chaudière (128 km. de Notre-Dame-des-Pins à Lac Frontière) incluant la voie ferrée et 30 mètres d'emprise mais **incluant** toutes sur- largeurs utilisées ou inutilisées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, **appuyé par** le conseiller Normand Galarneau de demander au Gouvernement du Québec d'acheter toutes ces sur - largeurs ou terrains encore propriété de monsieur Jean-Marc Giguère et d'ainsi corriger cet oubli causant une iniquité et un préjudice à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

¹ Sur largeurs = le terrain et tous biens associés incluant la voie ferrée ou voies d'évitement inutilisées depuis décembre 1999 ou pas utilisables aujourd'hui.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H45)

Michel Carbonneau :

- Où est rendu le dossier de subvention pour le Centre communautaire ;
- Dossier de la piste cyclable ;
- Dossier du règlement d'emprunt (délai).

Jacques Nadeau :

- Quel est le poids maximum pour le pont sur le chemin Westleyville ;
- Qu'est-ce que l'on fait avec les camions du déneigement.

Stanley Boucher :

- Quel est le coût ? La nature des travaux ? Concernant le dépôt du rapport du Groupe SM pour les réseaux ;
- C'est quoi le compte de 100 000\$ au Ministre des Finances.

Jacques Langlois : Demande de reporter le rôle triennal 2006-2007-2008 à la place du nouveau rôle 2008-2009-2010.

Monsieur Couture :

- Est-ce possible de convertir le Centre communautaire en Centre d'accueil pour personnes âgées ;
- Est-ce possible de faire un projet domicilié dans un secteur desservi par l'eau et les égouts et construire son propre réseau d'égout avec compensation de taxes.

Jacques Gourde :

- Est-ce vrai que l'usine de traitement des eaux usées déborde ;
- Est-ce que l'étude va permettre d'augmenter la capacité du réseau.

Stanley Boucher

- C'est pour quelle date le budget 2009.

Michel Carbonneau

- Quel est le délai pour la tenue d'un référendum.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H00.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE SECTEUR POUR LE PAVAGE DE LA RUE FONTAINE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Valérie Roy qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition d'une taxe de secteur pour le pavage de la rue Fontaine.

Selon l'article no.445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2008-10-194 ^{12.1} **HONORAIRE TEKNIKA :**

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être entrepris pour réparer les tuyaux d'aqueduc et d'égout dans le ruisseau Stacey;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, **appuyé par** la conseillère Nathalie Bresse que l'offre de service de Teknika HBA Inc. au montant de 2 925\$ pour les relevés topographiques soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21H05)

Jacques Gourde : Pavage de la rue Fontaine, est-ce que l'on respecte le budget mentionné à la dernière séance.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H06

2008-10-195 ^{14.} **LEVÉE DE LA SESSION :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse appuyé par le conseiller Patrick Langlois, **ET RÉSOLU QUE**, l'assemblée soit levée à 21 :05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 3 NOVEMBRE 2008 À 20H00.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire